



Conseil économique et social

Distr. générale
30 décembre 2002
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-septième session

3-14 mars 2003

Point 3 c) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Participation et accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport dresse le bilan de l'action menée jusqu'alors par les organismes des Nations Unies dans le domaine des femmes et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Passant en revue les dimensions sexospécifiques de la question, le rapport présente les possibilités offertes, et il s'attache plus particulièrement à la participation et à l'accès des femmes aux médias et aux TIC. Les obstacles qui entravent le renforcement du pouvoir d'action des femmes et influent sur son évolution sont ensuite analysés sous l'angle des TIC et des nouveaux médias. Le rapport se conclut par un ensemble de recommandations devant être examinées par la Commission de la condition de la femme.

* E/CN.6/2003/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Mesures prises par les organismes des Nations Unies	5–8	4
III. Dimension antisexiste dans les technologies de l’information et de la communication et dans les médias	9–38	5
IV. Recommandations	39–45	13
A. Instauration d’un environnement propice à l’intégration d’une démarche soucieuse d’équité entre les sexes dans l’élaboration et l’exécution des politiques et stratégies nationales dans le domaine des technologies de l’information et de la communication et des politiques relatives aux médias et aux communications	41	14
B. Promotion de la participation des femmes et de leur emploi dans la société de l’information	42	16
C. Mobilisation des ressources pour promouvoir l’égalité entre les sexes dans les médias et dans le secteur des technologies de l’information et de la communication	43	17
D. Participation sans exclusive à la promotion de l’égalité des sexes dans la société de l’information	44	18
E. Sommet mondial sur la société de l’information	45	19

I. Introduction

1. Conformément au programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme pour la période 2002-2006, adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 2001/4 en date du 24 juillet 2001, la Commission examinera deux questions thématiques à sa quarante-septième session, en mars 2003. Le présent rapport analytique concerne le thème suivant : « Participation et accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin ».

2. Afin de favoriser la meilleure compréhension de ces questions et d'aider la Commission à délibérer, la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales a organisé deux réunions de groupe d'experts. La première, consacrée aux TIC, à leur influence sur la promotion de la femme et sur le renforcement du pouvoir d'action des femmes et à leur utilisation à cette fin, s'est tenue à Séoul, du 11 au 14 novembre 2002¹. La seconde, consacrée à la participation et à l'accès des femmes aux médias, s'est tenue à Beyrouth, du 12 au 15 novembre 2002². À chacune de ces réunions, la Division a coopéré avec les organismes compétents du système des Nations Unies (Union internationale des télécommunications et secrétariat du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, pour la première réunion; Département de l'information, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, pour la seconde).

3. Le présent rapport a été établi sur la base de divers apports : les analyses menées dans le cadre des deux réunions susmentionnées et les conclusions qui y ont été dégagées, les études de cas et les interventions des experts venus de différentes régions et des représentants des entités du système des Nations Unies et de la société civile, ainsi que les documents publiés sur la question. Les recommandations qui y sont formulées s'adressent aux gouvernements, aux organismes du système des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, au secteur privé et à la société civile. Elles visent à élargir l'éventail des mesures à prendre, à tous les échelons, pour accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et des textes adoptés sur ces questions par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session extraordinaire (résolutions S-23/2, annexe, et S-23/3, annexe).

4. À sa quarante-septième session, la Commission de la condition de la femme examinera, pour la première fois, la question du lien entre les TIC et l'égalité des sexes, en se fondant sur les travaux précédents qu'elle a menés sur les femmes et les médias. Les résultats de ses délibérations devraient aboutir à la définition d'un cadre d'orientation mondial et fournir une analyse critique lors du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se déroulera en deux parties, la première à Genève, en 2003, la seconde à Tunis, en 2005. Ce sommet³ vise à élaborer une optique et une interprétation communes de la société de l'information (voir résolution 56/183 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2001). Au nombre des thèmes qui devraient être abordés lors du Sommet, on peut citer les suivants : accès aux TIC pour tous; les TIC en tant qu'outil de développement économique et social et de réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du

Millénaire (voir A/56/326); confiance et garanties de sécurité en matière d'utilisation des TIC.

II. Mesures prises par les organismes des Nations Unies

5. Depuis la première Conférence mondiale sur les femmes, en 1975, la question des femmes et des médias figure parmi les préoccupations internationales, la nette sous-représentation des femmes en tant que protagonistes et intervenantes dans les structures médiatiques du monde entier constituant l'un des problèmes majeurs. La question des femmes et des médias est l'un des 12 grands sujets de préoccupation traités dans le Programme d'action de Beijing⁴, dont l'un des objectifs stratégiques est de permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication. Les mesures à prendre consistent à faire en sorte que les femmes accèdent dans des conditions d'égalité aux médias, dans tous les secteurs et à tous les niveaux [par. 239 a)], à promouvoir la pleine participation des femmes aux médias, sur un pied d'égalité, notamment en matière de gestion, de programmation, d'éducation, de formation et de recherche [par. 239 c)], à les faire participer à l'élaboration de directives et produire des informations pour les médias [par. 241 a) et d)], et à former les femmes à utiliser davantage les techniques de l'information dans le domaine des communications et des médias [par. 242 b)]. La Commission de la condition de la femme a examiné la question des femmes et des médias en 1996 (conclusions concertées 1996/2), soulignant également la nécessité de soutenir la participation des femmes, sur un pied d'égalité, dans tous les domaines et à tous les niveaux des activités des médias, de même que dans les organismes consultatifs et les organismes de réglementation et de surveillance des médias; de renforcer le rôle des femmes dans les réseaux de communication mondiaux; de réduire les obstacles à la participation des femmes au développement des techniques informatiques. Lors de sa vingt-troisième session extraordinaire tenue en juin 2000, l'Assemblée générale s'est également penchée sur la question de l'examen des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action, appelant les réseaux de médias à promouvoir l'égalité d'accès des femmes et des hommes, en tant que producteurs et consommateurs.

6. Le Programme d'action appelait l'attention sur l'émergence d'un réseau mondial de communication qui influe sur la politique des pouvoirs publics et les comportements des individus, et il invitait à renforcer le pouvoir des femmes en développant leurs compétences et leurs connaissances et en leur permettant d'avoir plus largement accès aux technologies de l'information. À sa vingt-troisième session extraordinaire, l'Assemblée générale a constaté que les progrès des techniques de l'information et de la communication avaient amélioré les possibilités pour les femmes de contribuer à des échanges de connaissances, à des créations de réseaux et à des activités de commerce électronique. Elle a également pris note de ce que la pauvreté, le manque d'accès et de possibilités, l'analphabétisme, le manque de connaissances informatiques et les barrières linguistiques empêchaient certaines femmes d'utiliser les technologies de l'information et de la communication, y compris l'Internet. Elle a pris des mesures visant à permettre aux femmes de profiter pleinement des TIC, notamment d'accéder sur un pied d'égalité aux possibilités offertes en matière d'éducation, de formation et de création d'entreprise, et à leur

donner accès sur un pied d'égalité aux technologies en tant que productrices et consommatrices grâce à des partenariats publics et privés.

7. L'Organisation des Nations Unies s'est récemment intéressée de très près au rôle des technologies de l'information et de la communication en tant qu'instrument du développement. En 2000, le Conseil économique et social a adopté une déclaration ministérielle sur le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances⁵. Plus tard dans l'année, la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale) est venue souligner combien il était urgent de faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous, en faisant état de la décision de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie, et de promouvoir un développement réellement durable. En 2001, le Conseil a examiné le rôle des TIC dans le développement sous l'angle des partenariats institués avec les parties intéressées, y compris le secteur privé⁶. En 2002, l'Assemblée générale a organisé, sur deux jours (17 et 18 juin), une réunion consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement (voir A/57/280).

8. À la suite des recommandations formulées par le Conseil économique et social dans sa décision 2001/210, en date du 13 mars 2001, le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications⁷ a été institué en novembre 2001 pour aider à mettre les TIC à profit aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier celui de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale qui vit dans l'extrême pauvreté. Le mandat et le plan d'action établis pour le Groupe d'étude font état des possibilités qu'offrent les TIC pour la promotion de l'égalité des sexes et le renforcement des possibilités offertes aux femmes en matière d'éducation, de santé et d'économie, ainsi que leur participation à la vie publique.

III. Dimension antisexiste dans les technologies de l'information et de la communication et dans les médias

Émergence des technologies de l'information et de la communication en tant qu'outil du développement et de la participation

9. Les TIC représentent un ensemble complexe et hétérogène de biens, d'applications et de services permettant de produire, diffuser, traiter et transformer l'information. Le secteur des TIC recouvre des catégories très diverses allant des télécommunications, de la télévision et de la radiodiffusion aux matériels et logiciels informatiques, aux services informatiques et aux moyens d'information électroniques (voir le rapport de la réunion du groupe d'experts¹). Ces technologies, leurs applications et leur panachage sous des formes nouvelles et en constante évolution donnent naissance à des économies et à des sociétés contemporaines fondées sur la connaissance (voir aussi E/2002/52-A/57/71).

10. L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et leur développement, ainsi que l'intensification de la convergence de tous les médias facilitée par les progrès accomplis dans ces technologies et dans les télécommunications ont eu des répercussions majeures sur le monde des médias.

Avec le développement des communications par satellite et le lancement dans plusieurs pays d'un nombre jusqu'alors inimaginable de canaux, le pouvoir gigantesque des médias sur l'opinion et sur le comportement à tous les échelons de la société est devenu flagrant. Réseaux électroniques sur Internet, bases de données et centres d'information accessibles par Internet, radio diffusée sur Internet, télévision interactive à accès Internet, visioconférence, CD-ROM, technologies spéciales destinées aux handicapés et autres innovations technologiques ne font qu'augmenter la portée et l'audience des médias.

11. Les TIC offrent des possibilités exceptionnelles de croissance économique et de développement humain. Elles permettent de modeler et de perfectionner un vaste éventail d'applications pour le développement : du commerce électronique à l'accès aux marchés financiers, de la création d'emplois à l'ouverture de débouchés pour les investissements et la croissance, y compris des petites et moyennes entreprises, de l'augmentation de la production agricole et manufacturière à la responsabilisation et la participation de tous les secteurs de la société, de l'enseignement à distance à la télémédecine, et de la gestion et la surveillance de l'environnement à la prévention des catastrophes et la gestion des secours. Les possibilités de favoriser le développement durable, de faciliter l'autonomisation des personnes – hommes ou femmes, jeunes ou âgées – de renforcer les capacités et les compétences, d'aider les petites et moyennes entreprises, de réduire la pauvreté et d'accroître la participation et la prise de décisions avisées à tous les niveaux sont immenses.

12. L'arrivée des technologies numériques en général et des technologies des médias numériques en particulier offre également aux particuliers, aux petits groupes d'individus et aux groupes de population auparavant marginalisés la possibilité de prendre part à la vie publique et au développement socioéconomique, et d'exprimer leurs vues. Ces nouvelles technologies offrent à un nouveau public potentiellement important l'accès à un plus vaste éventail de fournisseurs d'information et de moyens rapides d'échange de l'information.

13. Si la révolution numérique et la croissance rapide des technologies de l'information et de la communication offrent un grand nombre de nouvelles possibilités, elles creusent aussi davantage le fossé entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. Si l'on examine le rôle de ces technologies dans la création d'une économie et d'une société mondiales fondées sur la connaissance, on se doit de noter que la majeure partie de la population de la planète vit encore dans la pauvreté et demeure à l'écart de cette révolution. Le « fossé numérique » ou « fracture numérique » est marqué par l'inégalité d'accès aux TIC imputable à des facteurs tels que l'absence d'infrastructure, de moyens et d'investissements, les coûts élevés de connexion et les lacunes en termes de compétences technologiques, d'éducation et de notions de base. La propagation des nouvelles technologies et leur influence sur les moyens de communication de masse créent, par ailleurs, un nouvel environnement en termes de communication et de culture, qui s'accompagne de nouveaux problèmes liés à un certain nombre de questions – liberté des médias, cybercriminalité, droits de propriété intellectuelle, notamment – et de la persistance d'un certain nombre de difficultés et obstacles déjà recensés dans des domaines tels que la participation et l'accès.

14. Les TIC ne sont pas exemptes de préjugés sexistes. À l'instar de toute autre technologie, elles sont modelées par la société et ont un impact différent selon qu'il s'agit des femmes ou des hommes⁸. Dans l'ensemble, il existe une grande différence

entre les femmes et les hommes en termes de possibilités d'accès à ces technologies et aux médias, de leur utilisation et de leur production, et les femmes sont bien plus nombreuses que les hommes parmi la population qui est marginalisée et mise à l'écart des nouvelles possibilités. Ces disparités ont d'importantes répercussions en matière d'élaboration des politiques, aux échelons national et international.

15. Il convient de noter, toutefois, que l'absence de statistiques et de données fiables, en particulier sur l'utilisation des TIC par les femmes, fait obstacle à la compréhension de la problématique hommes-femmes dans ce domaine. L'Union internationale des télécommunications est le plus grand organisme qui recueille et diffuse de telles statistiques. Actuellement, les données ou indicateurs qu'elle publie sont rarement, voire jamais, ventilés par sexe⁹. On ne dispose d'aucun élément sur la population équipée d'un poste de télévision ou ayant accès à Internet, ni de statistiques sur le marché du travail ou encore de statistiques sur la formation aux TIC établies à l'échelle mondiale et intéressant l'égalité des sexes en la matière. Les recherches menées actuellement dans le domaine des TIC pâtissent de l'absence d'indicateurs. Cela signifie notamment que la plupart des études visant à déterminer dans quelle mesure chacun est capable de tirer parti des ressources électroniques ne peuvent véritablement indiquer les différents niveaux d'aptitude au sein d'une même population. Du fait que ces études servent généralement à orienter les politiques en matière de TIC, l'absence d'éléments semble contribuer à accroître le déséquilibre entre hommes et femmes dans ce domaine¹⁰. Les travaux de recherche continuent de démontrer l'absence des femmes aux postes de responsabilité dans les médias du monde entier. Parallèlement, on ne constate aucune évolution apparente dans le contenu des médias; une étude a en effet montré qu'en 1995, 17 % des sources d'information étaient des femmes, ce pourcentage étant passé à 18 % en 2000 (voir le rapport de la réunion du groupe d'experts²).

Participation et accès des femmes aux médias, et technologies de l'information et de la communication en tant qu'outil du renforcement du pouvoir d'action des femmes

16. Pour les femmes qui sont en mesure d'y accéder et de les utiliser, les TIC et les nouveaux médias présentent un grand nombre d'avantages. Ils sont utiles notamment pour lutter contre la pauvreté, améliorer la conduite des affaires publiques, surmonter l'isolement, donner la possibilité de s'exprimer et promouvoir l'égalité des sexes. Il est de plus en plus évident que les femmes utilisent ces technologies aux fins du renforcement de leur propre pouvoir d'action et de leur promotion.

17. Les TIC améliorent la situation économique des femmes en facilitant l'accès aux marchés locaux et internationaux aux productrices et aux commerçantes et en améliorant l'accès des femmes à l'emploi, à l'éducation et à la formation, ainsi qu'à la création d'entreprises. Les femmes tirent parti de conditions d'emploi plus souples pour conjuguer leur rôle dans les secteurs sociaux avec leur rôle professionnel. Dans certains pays ou régions, les nouveaux emplois créés grâce aux TIC – secteurs du logiciel et de l'informatique, par exemple – vont dans une large mesure aux femmes¹¹. La nécessaire adaptation des TIC aux besoins particuliers des femmes redéfinit aussi le contenu de ces technologies et génère de nouveaux axes de recherche qui engendrent l'apparition de nouveaux spécialistes et de nouvelles possibilités d'emploi¹².

18. Les femmes ont davantage accès aux services en matière de santé, de nutrition, d'éducation et autres possibilités de développement humain telles que la participation à la vie politique, grâce aux voies d'acheminement qui passent par les TIC. Elles ont aussi amplement recours aux services qu'offrent ces technologies pour se mobiliser en faveur du renforcement de leur pouvoir d'action et de leur bien-être social¹³. Des solutions telles que les télécentres communautaires ont permis aux femmes d'accéder à Internet, en partageant les coûts de connexion mais aussi les expériences et les connaissances, et en participant à la création de réseaux.

19. Grâce à l'une des dimensions les plus importantes d'Internet en termes de démocratisation, à savoir la création d'espaces interactifs sûrs, à l'abri du harcèlement, les femmes jouissent d'une liberté d'expression et d'une confidentialité dans leurs échanges pour lutter contre la discrimination dont elles sont victimes et promouvoir leurs droits fondamentaux. Les nouvelles technologies, et les technologies déjà bien en place (radio, télévision, téléphone filaire terrestre) combinées avec des innovations telles que les ordinateurs, Internet et les téléphones par satellite, réduisent les distances entre les citoyens ainsi qu'entre ceux-ci et les organes de décision, et augmentent les chances des femmes de prendre part à la vie publique.

20. L'avènement de nouvelles technologies et la tendance à une plus grande convergence de tous les médias revêtent une importance capitale dans les activités d'information et de communication menées par le mouvement féministe. Les possibilités de diffusion aux échelles nationale, régionale et mondiale des nouvelles produites par les femmes sont plus grandes, alors que, par le passé, leur diffusion était restreinte. Internet a ouvert le domaine public aux nouvelles et aux vues des femmes, d'innombrables sites Web étant spécialement, voire exclusivement, consacrés aux femmes. Ce support a également permis la création de puissants groupements de femmes sur réseau, et un grand nombre de femmes « connectées » font office de passerelle avec les composantes non connectées de leur communauté en remettant en forme l'information trouvée sur le réseau et en la partageant par d'autres voies de communication et dans une autre langue.

Influence des technologies de l'information et de la communication et des nouveaux médias sur le renforcement du pouvoir d'action des femmes

21. Les femmes tirent de plus en plus parti des possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication. Toutefois, de nombreux facteurs déterminent dans quelle mesure elles ont accès à ces technologies et aux médias et les maîtrisent en tant qu'utilisatrices, productrices et consommatrices. Pour que ces technologies soient un instrument de développement, il est impératif que les femmes non seulement en saisissent l'importance, mais aussi qu'un environnement propice soit instauré pour leur permettre d'y avoir accès et de les utiliser pour renforcer leur pouvoir d'action et pour promouvoir l'égalité des sexes. Il ressort de nombreux autres secteurs de développement qu'il faut explicitement tenir compte de la problématique hommes-femmes aux différentes étapes de l'élaboration, de l'application et du suivi des politiques. S'il est vrai que les technologies de l'information et de la communication au service du développement n'ont suscité un intérêt à l'échelle internationale que récemment, les insuffisances et le peu d'attention accordé aux questions de parité entre les sexes étaient déjà

manifestes, et l'application des connaissances et des enseignements tirés d'autres secteurs socioéconomiques laissent à désirer¹⁴.

22. Les femmes se heurtent à des obstacles et difficultés socioéconomiques, culturels et politiques qui, à bien des égards, diffèrent de ceux auxquels se heurtent les hommes et qui peuvent les empêcher de tirer pleinement parti de l'âge de l'information et de participer activement à l'édification de la société de l'information. Le revenu, les contraintes de temps, le degré d'alphabétisation, le niveau d'instruction et le contexte culturel influent sur l'accès aux services, à la formation et aux emplois liés aux nouveaux médias et aux TIC. Certes, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ne peuvent en elles-mêmes instaurer l'égalité entre les sexes ni mettre fin à la pauvreté, mais elles peuvent être des instruments d'action sociale et d'une évolution sociale positive vers l'égalité des sexes. Pour que ces technologies deviennent de véritables instruments d'autonomisation des femmes et pour empêcher qu'elles n'aient pas un effet négatif ou discriminatoire sur les femmes, il faut particulièrement et résolument se pencher, dans les politiques et activités liées aux TIC, sur les rapports de force inégaux entre les femmes et les hommes, la persistance des inégalités structurelles entre femmes et hommes et la discrimination et les inégalités fondées sur le sexe dans de nombreux domaines.

23. La plupart des politiques nationales relatives aux TIC passent sous silence les questions d'égalité entre les sexes et les objectifs en la matière (voir l'appendice II au rapport de la réunion du groupe d'experts¹, qui présente la République de Corée comme l'un des rares pays où la question de l'égalité des sexes est traitée dans les politiques relatives aux TIC). Toutefois, tous les domaines généralement visés par la politique nationale en matière de TIC, dont un grand nombre concerne en particulier le fonctionnement des médias, ont des aspects liés à l'égalité des sexes (voir appendice I du rapport). La prise en compte de ces aspects dans l'élaboration des politiques est indispensable pour assurer l'intégration des dimensions sexospécifiques, de sorte à prévenir les effets défavorables et discriminatoires sur les femmes ou pour y remédier. Le niveau de pauvreté des femmes ainsi que le lieu où elles se trouvent sont des aspects importants qu'il faut examiner avant de prendre toute décision concernant notamment la mise en place d'infrastructures, l'établissement de réseaux ou le choix de la technologie, l'octroi de licences de diffusion et la répartition des fréquences ainsi que la planification de l'accès universel aux médias. Les choix favorisant les zones urbaines et coûteux réduiront généralement l'accès des femmes. Étant donné que davantage de femmes, en particulier dans les pays en développement, vivent habituellement dans des zones où les infrastructures sont mal réparties ou inexistantes, ces déséquilibres peuvent avoir une incidence négative sur de nombreuses femmes, en particulier sur celles qui vivent dans les zones urbaines et rurales pauvres¹⁵. Par ailleurs, le coût des technologies et de l'accès à celles-ci empêchent également de nombreuses femmes des pays en développement d'utiliser les nouvelles technologies pour leur émancipation économique.

24. Les discussions et l'élaboration de politiques sur l'égalité des sexes, d'une part, et sur les TIC et les systèmes de diffusion et de communication, d'autre part, ont généralement lieu parallèlement sans qu'il n'y ait guère de corrélation au niveau international, voire national. Il est rare que l'on tienne compte des préoccupations des femmes en ce qui concerne l'accès, l'utilisation, le contenu des informations diffusées, les droits de communication et la liberté d'expression dans les débats

élargis sur les TIC comme instrument au service du développement, la liberté d'expression, le contrôle des médias ou les structures de communication. Il est indispensable et urgent, pour favoriser la promotion et l'autonomisation des femmes dans le domaine des TIC et des médias et à travers ceux-ci, d'insister sur le fait que la réalisation de l'égalité des sexes fait partie intégrante des efforts visant à faire profiter à tous des avantages des TIC comme outils de développement et de créer des médias libres et démocratiques dans la société d'aujourd'hui. Rapprocher les vues des responsables de la politique en matière de TIC et des défenseurs de l'égalité des sexes demeure une gageure.

25. L'accessibilité et le coût étant deux des plus graves obstacles à l'accès des femmes aux TIC et aux nouveaux médias, il convient d'examiner la façon dont les ressources consacrées aux TIC sont allouées dans le cadre des politiques et projets. Il faut tout particulièrement se pencher sur les politiques favorisant l'accès à tous, les ressources consacrées à la formation et au renforcement des capacités des femmes en matière d'utilisation des TIC et l'emploi des fonds consacrés aux projets visant les femmes. Même lorsque des politiques et programmes sont élaborés en vue d'un meilleur accès, par exemple grâce aux services publics et à des fonds de développement des médias ou moyens de télécommunication communautaires qui peuvent servir à créer des points d'accès aux TIC de sorte à favoriser l'autonomisation des femmes, rares sont les organisations féminines ou les organisations oeuvrant en faveur de l'égalité des sexes qui bénéficient de ces programmes¹⁶.

26. La faible participation des femmes à la vie politique ainsi que leur faible représentation dans les structures de décision dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication et des médias influent également sur l'utilisation et surtout sur le contrôle par celles-ci des TIC, des ressources et des systèmes de radiodiffusion (voir le rapport de la réunion du groupe d'experts¹, en particulier l'encadré sur la présence des femmes dans les structures de décision du secteur des télécommunications). La représentation favorise l'instauration d'un cadre permettant aux femmes de tirer le meilleur parti des TIC et des médias. Elle accroît également la responsabilité à l'égard des femmes des institutions chargées d'élaborer les politiques relatives aux TIC et aux médias ainsi que des politiques propres à favoriser l'évolution vers des relations entre hommes et femmes fondées sur l'égalité.

27. On considère plus généralement la prise des décisions relatives aux TIC, y compris par les institutions chargées des politiques et de la réglementation, comme une question d'ordre technique plutôt que politique ou social. Les organes et institutions compétentes ne tiennent généralement compte que des intérêts de l'État et des entreprises privées, peu de possibilités étant offertes à la société civile pour présenter ses vues. Face à la méconnaissance générale de l'importance des TIC au service du développement et de leurs dimensions sexospécifiques, il convient de favoriser l'émergence de groupes d'intérêt militant en faveur de l'égalité des sexes en matière de TIC au sein de la société civile et des pouvoirs publics, en particulier au niveau des mécanismes nationaux de promotion de la femme et des organes gouvernementaux s'occupant de tous les aspects de ces technologies. Les défenseurs de l'égalité des sexes doivent se former à l'analyse par sexe des TIC et s'engager activement dans la mise en place des politiques nationales, notamment eu égard à l'impact des TIC sur les médias et les communications.

28. En outre, les femmes sont souvent défavorisées en matière d'accès aux TIC et aux médias existants, en particulier dans les pays en développement, du fait de leur faible niveau d'éducation et de compétences. Le fait que les femmes enregistrent un taux d'analphabétisme plus élevé que les hommes et qu'elles n'aient pas reçu de formation en matière de TIC les empêche de participer à l'économie de l'information. La prédominance de l'anglais dans les logiciels et leur contenu affecte beaucoup plus les femmes car, à l'échelle mondiale, elles sont moins susceptibles que les hommes d'apprendre l'anglais. Les facteurs culturels persistants, notamment la perception stéréotypée des rôles dévolus aux hommes et aux femmes, influent également sur le secteur des TIC. Le sexisme caractérise les attitudes à l'égard des filles et des femmes qui étudient ou utilisent les TIC¹⁷ tandis que le nombre beaucoup plus faible d'étudiantes en science et technologie dans la plupart des pays entrave davantage la pleine participation des femmes à l'âge de l'information.

29. On ne dispose guère d'informations, de travaux de recherche et de connaissances codifiées sur les femmes et l'utilisation des TIC à des fins d'éducation dans le monde. En outre, l'accès limité à l'éducation, notamment pour les filles, le nombre élevé d'élèves par classe, le manque d'enseignants qualifiés, la réduction des budgets de l'éducation et le manque d'infrastructures contribuent à généraliser la crise sociale dans le domaine de l'éducation, en particulier dans les pays en développement. C'est ainsi qu'en Afrique, on estime à 45 millions le nombre de jeunes qui n'ont pas accès à l'éducation, les filles constituant la plus grande proportion. Il ressort d'une étude récente que le taux d'inscription des filles dans l'enseignement primaire en Afrique est demeuré le même à 45 % et n'a augmenté que de 1 % au niveau de l'enseignement secondaire¹⁸. L'introduction des TIC dans ce contexte ne peut qu'accroître les disparités entre les sexes en matière de compétences et de connaissances liées aux TIC.

30. Les applications qui tiennent compte des besoins des femmes analphabètes et des adaptations en langue locale demeurent limitées mais nécessaires pour accroître l'accès des femmes aux TIC et leur utilisation par celles-ci¹⁹. De même, les thèmes dominants sur Internet et dans les médias et, en particulier, la méconnaissance des vues, des connaissances, des besoins et des intérêts des femmes, ainsi que l'image qui en est donnée, peuvent empêcher les femmes d'utiliser ces technologies. La ligne éditoriale des médias sur Internet traduit actuellement les tendances quant aux sources et aux priorités en matière d'information ainsi que les modes sexistes classiques de choix des informations. D'une part, lorsque des thèmes intéressants les femmes sont présentés et que celles-ci peuvent consulter ces informations, en privé le cas échéant, la technologie devient plus utile pour les femmes et elles sont de moins en moins marginalisées dans les médias et les organes de communication. L'absence d'informations sur les droits des femmes et sur les recours en cas de violation réduit l'utilité de la technologie pour les femmes. L'utilisation des technologies ira croissante si des informations concernant des questions telles que la prévention du VIH/sida et les systèmes d'appui connexes sont fournies grâce aux nouvelles technologies d'une manière qui permette d'éliminer les préjugés culturels et sociaux qui limitent l'accès des femmes aux sources d'information classiques.

31. Les possibilités offertes à l'heure actuelle par les programmes d'enseignement en ligne au moyen d'Internet, essentiellement dans les pays développés, pourraient compromettre les résultats obtenus par les femmes au niveau de l'enseignement supérieur notamment. Les femmes étant défavorisées en matière d'accès aux TIC et

de compétences dans ce domaine, leur participation à l'enseignement en ligne s'en trouve également limitée.

32. La méconnaissance des sexes influe également sur la façon dont sont perçus les besoins et les préférences des utilisateurs. Les femmes sont souvent plus limitées dans leurs mouvements que les hommes, tant pour ce qui est de l'accès aux transports que de leur aptitude à quitter le foyer. Étant donné les multiples rôles et responsabilités familiales des femmes, les décisions concernant le lieu d'implantation des télécentres et d'autres points d'accès communautaires, les heures d'ouverture et la dotation en personnel peuvent défavoriser et exclure les femmes de l'exploitation des possibilités offertes par les TIC. Par exemple, les femmes peuvent rencontrer plus de difficultés d'ordre social et culturel à utiliser un télécentre situé à proximité d'un lieu où se rencontrent généralement les hommes qu'un télécentre situé près d'une école et géré par des femmes.

33. La discrimination en matière d'emploi est largement pratiquée dans le secteur des TIC²⁰. Les femmes occupent essentiellement des emplois peu qualifiés et peu rémunérés en aval dans les domaines du traitement de l'information, des services bancaires, de l'assurance, de la publication et de l'édition, tandis que les emplois sous-traités à l'extérieur aux femmes se retrouvent au niveau des centres d'appel, des services d'information, de la saisie de données, des systèmes d'information géographique et de la programmation de logiciels. Toutefois, les femmes représentent une petite proportion du personnel d'encadrement, d'entretien et de conception des réseaux, des systèmes opérationnels et des logiciels. Si davantage de femmes deviennent des programmeurs de logiciels, très peu travaillent dans la conception du matériel. Les femmes constituent la majorité des employés du secteur du montage d'ordinateurs et de matériel électronique, mais la première génération de femmes travaillant dans les industries des TIC, d'abord dans les pays développés et maintenant dans les pays en développement, ne sont pas formées à des emplois nouveaux de pointe. Rares sont les femmes qui occupent des postes élevés de technicien, d'encadrement ou de décision dans le domaine des technologies de l'information. La concentration du pouvoir économique entre les mains des sociétés multinationales à l'échelle mondiale n'a pas ouvert plus de possibilités pour les femmes d'occuper des postes de responsabilité. Par ailleurs, les TIC peuvent compromettre les moyens de subsistance des femmes lorsqu'elles conduisent à l'élimination d'emplois occupés par les femmes²¹.

34. Certes, davantage de femmes entrent dans le secteur des médias et utilisent ces derniers, mais les préoccupations demeurent quant à l'accès des femmes, à leur emploi et à leur participation à la prise des décisions. Les femmes se heurtent à des obstacles particuliers dans certains secteurs des médias, notamment le journalisme politique, sportif et d'affaires; la persistance d'un plafond empêche de nombreuses femmes de progresser au-delà des échelons intermédiaires dans les organisations de médias; et les travaux de recherche montrent un taux élevé de réduction naturelle des effectifs féminins dans le secteur des médias.

35. Dans de nombreux pays, les femmes s'adonnent de plus en plus au développement et à la conception de sites Web. Cependant, peu de femmes sont chefs d'entreprises de TIC. Pour qu'un grand nombre de femmes tirent parti d'une économie fondée sur les TIC, des améliorations s'imposent dans certains domaines, notamment en matière d'accès, d'infrastructures, de coût et de connectivité, l'accent étant mis sur le contenu et la langue. C'est particulièrement important pour les

femmes du secteur non structuré et pour les femmes vivant en milieu rural. Les politiques en matière de commerce électronique tiennent rarement compte des activités des commerçantes, et les intermédiaires ou courtiers pouvant faciliter le processus font défaut.

36. Les limites qu'imposent les horaires de travail dans la société technologique ne reconnaissent pas les rôles multiples des femmes et des hommes, et la législation du travail peut empêcher la pleine participation des femmes à l'économie de l'information. Les termes de l'échange défavorables à l'échelle mondiale ont eu pour conséquences des salaires bas et de mauvaises conditions de travail pour de nombreuses femmes dans le secteur manufacturier des TIC hors frontières. Le risque élevé de chômage dans le secteur des TIC, allant souvent de pair avec des contrats de travail défavorables, a une incidence négative sur les femmes spécialisées dans les TIC. Certains aspects très rentables de l'économie des TIC, notamment la pornographie, font une exploitation sexuelle des femmes.

37. La cybergouvernance vise à trouver des moyens d'utiliser les nouvelles technologies pour permettre à la population de se faire mieux entendre comme une force dans le processus de démocratisation et pour réorienter la gestion, la structure et le contrôle des services publics en vue de mieux servir l'intérêt général²². À l'heure actuelle, les politiques relatives à la cybergouvernance, lorsqu'elles existent, ne tiennent point compte de la problématique homme-femme et ne reconnaissent pas l'existence de disparités entre les sexes quant à l'accès aux services publics et à la vie politique, notamment des femmes vivant en zones rurales ou dans les régions reculées ou qui sont marginalisées.

38. Les participants au Sommet mondial sur la société de l'information sont appelés à convenir d'objectifs à atteindre en la matière. C'est une importante occasion de déterminer et d'aborder les questions d'égalité des sexes dans tous les domaines à l'ordre du jour du Sommet, notamment de reconnaître que la politique en matière de TIC n'a pas le même effet sur les femmes que sur les hommes. Cette démarche est d'autant plus indispensable que le Sommet vise à fournir une orientation pour l'élaboration de la politique nationale en matière de TIC. Les efforts entrepris au niveau national pour réaliser l'égalité des sexes seront d'autant plus efficaces que le Sommet aura fixé des critères pour l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques.

IV. Recommandations

39. Il est essentiel de se pencher sur la dimension sexospécifique des technologies de l'information et de la communication non seulement pour prévenir les effets négatifs de la révolution numérique sur l'égalité des sexes ou la perpétuation des inégalités et de la discrimination en cours mais aussi pour permettre à davantage de femmes de tirer parti, sur un pied d'égalité, des technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que ces technologies deviennent un outil déterminant de la démarginalisation des femmes et de la promotion de l'égalité entre les sexes. Il faut veiller à ce que les politiques, programmes et projets déterminent les différences et les inégalités entre les sexes en matière d'accès aux TIC et d'utilisation de celles-ci et y trouvent des solutions afin que ces technologies contribuent activement à promouvoir l'égalité entre les sexes et qu'elles n'engendrent ni ne perpétuent

des désavantages fondés sur le sexe. Cette démarche permettrait de réduire, voire d'éliminer, les disparités entre les sexes dans la fracture numérique. Des efforts doivent également être entrepris pour accroître la participation et l'accès des femmes aux possibilités offertes par les nouveaux médias grâce aux TIC.

40. La Commission souhaitera peut-être examiner les mesures ci-après visant à permettre aux filles et aux femmes de tirer parti des avantages de l'âge de l'information.

A. Instauration d'un environnement propice à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans l'élaboration et l'exécution des politiques et stratégies nationales dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et des politiques relatives aux médias et aux communications

41. Les pouvoirs publics à tous les niveaux, les organismes gouvernementaux et les institutions de réglementation chargés des politiques en matière de TIC, de communication et de médias, les structures nationales de promotion de la femme, les organisations internationales, notamment le système des Nations Unies, les institutions universitaires et de recherche et la société civile devraient :

a) Adopter et appliquer des mesures législatives, réglementaires et administratives visant à promouvoir l'égalité entre les sexes dans tous les secteurs des technologies de l'information et de la communication;

b) Veiller à ce qu'il soit tenu compte des dimensions sexospécifiques dans l'élaboration des instruments techniques et réglementaires concernant des questions telles que l'accès universel, y compris le coût et la connectivité, l'octroi de licences, la tarification, l'attribution de bandes, l'infrastructure, le développement de l'industrie des TIC et les politiques en matière d'emploi;

c) Mettre en place des cadres de contrôle, y compris des mécanismes d'information, et des capacités pour l'application de politiques et de règlements en matière de TIC qui tiennent compte des sexospécificités;

d) Veiller à ce que, lors de l'adoption des mesures concernant la vie privée et la sécurité en matière de TIC, il soit dûment tenu compte des intérêts et des préoccupations propres aux femmes, notamment des questions liées à la violence à l'égard des femmes et au trafic des femmes;

e) Renforcer les capacités des mécanismes nationaux de promotion de la femme, notamment en les dotant de ressources financières et de compétences techniques, pour leur permettre de jouer un rôle de plaidoyer en faveur des TIC et de l'égalité des sexes, encourager et faciliter la collaboration entre organismes publics chargés des TIC et de l'égalité des sexes et participer activement aux activités nationales préparatoires au Sommet mondial sur la société de l'information;

f) Prendre des mesures pour assurer une représentation et une participation accrues de femmes aux organes techniques et réglementaires à

tous les niveaux du processus d'élaboration et d'application des politiques ainsi qu'aux efforts de coordination entrepris à l'échelle internationale concernant les médias, les TIC et les télécommunications;

g) Appuyer et former les spécialistes de l'égalité des sexes et des TIC ainsi que les spécialistes de l'égalité des sexes et des communications et intégrer l'analyse des distinctions fondées sur le sexe dans les activités de formation liées aux TIC à l'intention de décideurs;

h) Publier des données relatives aux sexes spécificités sur tous les sites Web officiels, outre ceux qui portent spécialement sur les questions d'égalité entre les sexes;

i) Élaborer, promouvoir et exécuter des programmes de recherche sur l'impact des TIC sur l'égalité entre les sexes;

j) Appuyer et encourager les programmes de recherche visant à adapter les TIC aux besoins des femmes pauvres, et plus particulièrement des femmes analphabètes;

k) Prendre des mesures concrètes pour accroître le nombre d'étudiantes dans le domaine de la science et de la technologie et des TIC ainsi que le nombre de femmes chercheurs, scientifiques, éducatrices et administratrices à tous les niveaux, en particulier au niveau de l'enseignement supérieur, dans les domaines techniques liés aux TIC, de sorte à accroître le nombre de femmes dans les carrières liées aux TIC à tous les niveaux, en particulier dans les secteurs de la mise au point des technologies, de la conception et de la production de matériels et de l'ingénierie des logiciels;

l) Appuyer, par exemple au moyen de systèmes de formation et d'encadrement, les efforts entrepris par les femmes, les organisations féminines et les journalistes pour créer, exploiter et échanger, au moyen des TIC et des médias classiques, des informations propres à satisfaire les besoins de différents groupes de femmes et de filles, notamment des femmes analphabètes et des femmes handicapées qui ont des besoins particuliers en matière de technologies, et utiliser les TIC et les autres médias pour participer à la vie économique, sociale et politique;

m) Encourager les défenseurs de l'égalité entre les sexes à s'informer sur les possibilités qu'offrent les TIC pour promouvoir l'égalité entre les sexes et à participer à la prise des décisions relatives aux TIC;

n) Faire en sorte que les langues locales soient davantage utilisées et appuyer l'élaboration d'une gamme variée de programmes fondés sur les TIC dans les langues locales qui portent sur des thèmes intéressant différents groupes de femmes, notamment les femmes des zones rurales;

o) Mettre en place des mécanismes de cybergouvernance et des approches participatives pour permettre aux femmes de se faire entendre et pour renforcer leur capacité de surveiller l'action gouvernementale dans les domaines liés aux TIC;

p) Veiller à ce que tous les projets sur les TIC au service du développement comportent une dimension sexospécifique ainsi que des activités

destinées aux femmes afin d'accroître l'accès des femmes aux structures et aux applications des TIC et leur participation au secteur des TIC;

q) Redoubler d'efforts pour recueillir des statistiques ventilées par sexe sur l'utilisation des TIC et mettre au point des indicateurs sexospécifiques sur l'utilisation des TIC et les besoins en la matière;

r) Définir des indicateurs de résultat mesurables pour évaluer l'impact sur la vie des filles et des femmes des projets relatifs aux TIC bénéficiant d'un financement.

B. Promotion de la participation des femmes et de leur emploi dans la société de l'information

42. Les gouvernements et les organes de réglementation, les organisations internationales, notamment le système des Nations Unies, et les autres acteurs, notamment les syndicats, les entreprises, les associations professionnelles et les médias, ainsi que le secteur privé devraient :

a) Promouvoir et renforcer la création par des femmes d'entreprises dans le secteur des TIC, notamment en appuyant des modèles à imiter et des programmes d'encadrement et en encourageant la mise en place de réseaux et de programmes d'appui à l'entreprise et de liens professionnels aux niveaux national, régional et international;

b) Élaborer des programmes propres à permettre aux femmes chefs d'entreprise de suivre l'évolution rapide des technologies et d'accroître leurs possibilités économiques en matière de TIC;

c) Concevoir des systèmes d'information basés sur les TIC au contenu approprié, y compris des informations concernant les politiques et programmes économiques et commerciaux nationaux, pour permettre aux femmes d'avoir davantage de possibilités économiques et d'accroître leurs compétences en matière de création d'entreprises;

d) Faire en sorte que les femmes aient accès aux nouvelles possibilités d'emplois porteurs dans le secteur des TIC, y compris un meilleur accès des femmes aux connaissances et aux compétences en matière de TIC à tous les niveaux, et veiller à ce que les femmes ne soient pas anormalement défavorisées par les conditions de travail et le cadre organisationnel en vigueur dans le secteur des TIC à l'échelle mondiale, notamment les conditions d'emploi flexibles;

e) Offrir aux femmes, en particulier à celles vivant dans les zones rurales, des possibilités économiques fondées sur les TIC, notamment grâce à des télécentres, des points d'accès communautaires et des pépinières d'entreprises;

f) Prendre les mesures voulues, et en particulier assurer une éducation, une formation aux TIC et un accès au crédit et faire en sorte que davantage de femmes soient promues et recrutées à des postes de responsabilité dans le secteur des TIC, pour que les femmes chefs d'entreprises, notamment de petites entreprises et de microentreprises, puissent tirer parti des possibilités offertes en matière de commerce électronique;

g) Renforcer l'application des TIC afin d'accroître les connaissances économiques des femmes et leur démarginalisation, et, à cet égard, favoriser l'éducation et la formation aux TIC à tous les niveaux, encourager les femmes instruites à acquérir des compétences en matière de TIC, renforcer la présence des femmes dans les entreprises fortement axées sur les TIC, notamment en accélérant et en soutenant les projets pilotes, en créant des pépinières d'entreprises et en mettant en place des programmes d'encadrement;

h) Fixer des objectifs pour la parité entre les sexes et en contrôler la réalisation au niveau des différentes catégories et classes d'emplois dans le secteur des médias, y compris dans les domaines techniques;

i) Mettre en place des politiques et des procédures pour le recrutement, la rémunération, la promotion, la répartition des tâches et d'autres aspects touchant l'accès, l'emploi et l'avancement du personnel qui soient guidés par un engagement en faveur de l'égalité entre les sexes;

j) Dispenser une formation à la gestion, à la négociation et à la conduite des affaires à l'intention des femmes afin de les aider à réussir dans les entreprises de presse;

k) Effectuer et appuyer la recherche sur les modes d'emploi des femmes et des hommes dans les médias et sur les obstacles à la promotion des femmes, publier les conclusions de ces travaux et appliquer les mesures voulues afin de donner les moyens aux femmes de faire carrière dans les médias et de les encourager dans ce sens;

l) Appuyer les médias communautaires, qui sont une forme de média accessible aux femmes;

m) Encourager la parité entre les sexes dans les médias privés et communautaires lors de l'octroi de licences aux organes de radiodiffusion;

n) Veiller à ce qu'il soit tenu compte de la problématique homme-femme dans les enquêtes sur les auditeurs et les lecteurs et que ces enquêtes fournissent des données ventilées par sexe et des informations sexospécifiques.

C. Mobilisation des ressources pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans les médias et dans le secteur des technologies de l'information et de la communication

43. Toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations internationales, y compris le système des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les fondations et le secteur privé devraient :

a) Fournir des ressources pour appuyer les projets novateurs en faveur de l'égalité entre les sexes dans le secteur des TIC;

b) Appuyer la production d'éléments d'information tenant particulièrement compte des intérêts et des préoccupations des femmes, notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé;

c) **Accroître, dans le cadre des mécanismes de financement existants, les crédits consacrés aux volets TIC et égalité des sexes, recenser de nouvelles sources de financement pour ces activités et veiller à tenir compte des dimensions sexospécifiques dans tous les mécanismes de financement des TIC;**

d) **Accroître les ressources financières allouées aux activités en matière de TIC et d'égalité entre les sexes et fournir des ressources financières aux organisations non gouvernementales en vue d'accroître les possibilités d'autonomisation des femmes et leur participation grâce aux TIC;**

e) **Allouer, dans le budget national, des ressources pour appuyer les stratégies visant à accroître la participation des femmes à la société de l'information;**

f) **Encourager les gouvernements à oeuvrer avec les entreprises privées s'occupant de TIC pour mobiliser des ressources en vue de l'exécution de projets et de programmes sur les TIC qui tiennent compte des sexospécificités;**

g) **Trouver des solutions aux problèmes d'infrastructures qui touchent anormalement les femmes pauvres et les femmes vivant dans les zones reculées ou les zones rurales, notamment les mauvaises connexions aux systèmes de télécommunication et des prestations de service qui laissent à désirer, ainsi qu'aux coûts du matériel et du logiciel;**

h) **Fournir des ressources aux organisations de la société civile, notamment aux organisations de femmes, afin d'accroître la participation des communautés de base au secteur des TIC ainsi qu'au processus d'élaboration des politiques en matière de communication et de média;**

i) **Mettre en oeuvre des moyens juridiques et réglementaires propres à permettre aux médias publics et communautaires d'oeuvrer en faveur de l'égalité entre les sexes, par exemple en adoptant des droits de licence progressifs, en réservant une partie des bandes de diffusion et de télécommunication à la couverture des zones rurales et en pratiquant la subvention croisée par le secteur privé;**

j) **Appuyer la mise au point d'outils pratiques pour l'élaboration de politiques, la formation, le suivi et la sensibilisation du consommateur dans le domaine de l'égalité des sexes et des médias.**

D. Participation sans exclusive à la promotion de l'égalité des sexes dans la société de l'information

44. **La société civile, les médias et autres devraient :**

a) **Participer à l'élaboration des politiques en matière de TIC à l'échelle nationale et internationale et soulever les questions d'égalité entre les sexes liées aux TIC;**

b) **Sensibiliser et intéresser divers groupes de femmes au rôle joué par les TIC dans la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes;**

c) Adopter des codes et des directives professionnelles tenant compte des sexospécificités pour les reportages et la représentation et encourager les professionnels des médias à oeuvrer de manière à favoriser l'égalité des sexes;

d) Éviter d'être tributaires des informations fournies par Internet et rechercher aussi des sources d'information classiques, en ayant à l'esprit que les femmes, en particulier celles des pays en développement, ont peu de possibilités de faire paraître les informations dont elles disposent sur Internet;

e) S'employer à rechercher les informations produites par les femmes, en particulier les femmes des pays en développement, qui sont disponibles sur Internet;

f) Dispenser, à l'intention des professionnels des médias, une formation tenant compte des sexospécificités sur l'utilisation et l'impact des TIC, en particulier de l'Internet;

g) Mettre en place des systèmes d'encadrement et d'autres stratégies d'appui pour accroître les capacités des femmes et les possibilités de promotion qui leur sont offertes dans les médias.

E. Sommet mondial sur la société de l'information

45. Tous les participants, en particulier les décideurs associés à la préparation du Sommet, devraient :

a) Intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes à tous les volets du Sommet (politique et planification, activités, suivi et évaluation) et fixer des objectifs pour la participation des femmes;

b) Assurer une participation active des défenseurs de l'égalité entre les sexes au processus préparatoire et au Sommet de sorte que les objectifs fixés en matière d'égalité entre les sexes soient pris en compte dans la politique en matière de TIC à l'échelle mondiale;

c) Faire en sorte que les femmes assument des responsabilités et participent à la prise des décisions dans le cadre des préparatifs du Sommet;

d) Favoriser et encourager la participation des femmes comme membres des délégations nationales et représentants de la société civile et des milieux d'affaires en demandant qu'au moins 30 % des membres des délégations soient des femmes, notamment des spécialistes des questions liées à l'égalité entre les sexes et aux TIC;

e) Mener, au moyen de divers médias, notamment la radio, les arts dramatiques et la presse écrite, une campagne d'information en différentes langues sur les TIC comme outils d'autonomisation des femmes.

Notes

¹ <<http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/ict2002/index.html>>.

² <<http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/media2002/index.html>>.

³ <<http://www.itu.int/wsis/>>.

- ⁴ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.
- ⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 3* (A/56/3/Rev.1), chap. III.
- ⁶ *Ibid.*, cinquante-sixième session, Supplément No 3 (A/56/3/Rev.1), chap. V, conclusions et recommandations 2001/1.
- ⁷ <<http://www.unicttaskforce.org/>>.
- ⁸ Nancy Hafkin, « Gender issues in ICT policy in developing countries: an overview », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur « Les technologies de l'information et de la communication et leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin » (Séoul, 11 au 14 novembre 2002), et Swasti Mitter, « Who benefits? Measuring the differential impact of new technologies », paru dans *Missing Links: Gender Equity in Science and Technology for Development*, publication du Centre de recherches pour le développement international, en association avec Intermediate Technology Publications et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, 1995.
- ⁹ En octobre 2002, l'UIT a organisé, à Genève, une réunion d'experts consacrée aux statistiques des TIC, avec comme thème prioritaire l'égalité des sexes. Voir également par Nancy Hafkin « Gender issues in ICT policy in developing countries: an overview », Chat Ramilo « National ICT policies and gender equality. Regional perspective: Asia » et Sophia Huyer et Tatjana Sikoska (Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme), « INSTRAW Virtual Seminar Series on Gender and Information and Communication Technologies: summary of discussions and recommendations », rapports présentés à la réunion du groupe d'experts intitulée : « Information and Communication Technologies and their impact on and use as an instrument for the advancement and empowerment of women » (Séoul, 11-14 novembre 2002), et Eva Rathgeber « Gender and telecentres: what have we learned? », exposé présenté dans le cadre de la série de séminaires de la Banque mondiale sur les femmes et la fracture numérique en mars 2002 (<<http://www.worldbank.org/gender/digitaldivide/Eva%20Rathgeber.ppt>>).
- ¹⁰ Louise Chamberlain, « Considerations for gender advocacy vis-à-vis ICT policy and strategy », communication présentée à la réunion du groupe d'experts sur « Les Technologies de l'information et de la communication et leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin » (Séoul, 11-14 novembre 2002).
- ¹¹ Swasti Mitter et S. Rowbotham (éd.), *Women encounter technology: Changing patterns of employment in the Third World*, Londres et New York : Routledge et Institut de l'Université des Nations Unies pour les nouvelles technologies, 1995.
- ¹² Comme l'a déclaré Eva Rathgeber, dans le cadre d'un débat interactif (e-forum) organisé du 17 juin au 19 juillet 2002 (p. 17) par la Division de la promotion de la femme sur « Les technologies de l'information et de la communication et leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin », « ...on devrait adapter les technologies aux femmes et non demander aux femmes de s'adapter aux technologies » (<<http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/ict2002/online.html>>).
- ¹³ Voir les exposés présentés par les experts à la réunion du groupe d'experts sur « Les technologies de l'information et de la communication et leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin », organisée par la Division de la promotion de la femme et, en particulier, les exemples de « Ce qui a fonctionné » présentés dans le rapport de cette réunion (<<http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/ict2002/index.html>>).
- ¹⁴ Voir, par exemple, l'exposé présenté par Nancy Hafkin à la réunion du groupe d'experts sur les technologies de l'information et de la communication et leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin,

- « Gender issues in ICT policy in developing countries: an overview » (Séoul, 11-14 novembre 2002).
- ¹⁵ Revathi Balakrishnan, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Harnessing ICTs for the advancement of rural women: FAO perspectives and strategic actions », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur les technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin (Séoul, 11-14 novembre 2002).
- ¹⁶ Sonia Nunes Jorge, « The economics of ICT: challenges and practical strategies of ICT for women's economic empowerment », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur les technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin (Séoul, 11-14 novembre 2002).
- ¹⁷ Voir Shafika Isaacs, « It's hot for girls! ICTs as an instrument in advancing girl's and women's capabilities in school education in Africa », et Gillian Kirkup, « ICT as a tool for enhancing women's education opportunities; and new educational and professional opportunities for women in new technologies », documents présentés à la réunion du groupe d'experts sur les technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin (Séoul, 11-14 novembre 2002).
- ¹⁸ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Rapport mondial sur l'éducation 2002.
- ¹⁹ Rita Mijumbi, « ITCs as a tool for economic empowerment of women: experiences from the use of a CD-ROM by rural women in Uganda », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur les technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin (Séoul, 11-14 novembre 2002).
- ²⁰ Bureau international du Travail, Rapport sur le travail dans le monde 2001, qui fait ressortir une disparité numérique entre les sexes.
- ²¹ Nancy Hafkin et Nancy Taggart, « Gender, information technology, and developing countries: an analytic study », Academy for Educational Development, United States for International Development, Bureau for Global Programs, Field Support and Research, juin 2001.
- ²² Définition de Chat Ramilo, citant Bill Mead, in « National ICT policies and gender equality. Regional perspective: Asia », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur les technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin (Séoul, 11-14 novembre 2002).